



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Problème de certification RGE en Corse

Question écrite n° 32133

### Texte de la question

M. Paul Molac interroge Mme la ministre de la transition écologique sur la mise en œuvre de la politique MDE (maîtrise de la demande d'énergie) en Corse et le problème posé par la certification RGE (reconnu garant de l'environnement) exigée pour les entreprises. L'application et les premiers résultats du programme RGE sont positifs sur le continent, à l'inverse de son application en Corse. En effet, appliqué au plan national dans le cadre de la mise en place des certificats d'économies d'énergie, cette certification des entreprises vise à garantir leur compétence dans tous les domaines concernés par de tels travaux, qui couvrent des corps de métiers très différents. Dans le marché étroit qu'est la Corse, les entreprises qui maîtrisent tous ces corps de métiers pour une certification RGE « rénovation globale », sont rarissimes. Cela résulte de la taille des entreprises insulaires, qui sont presque toutes des TPE, et à la taille du marché insulaire (300 000 habitants quand la zone de marché pour une entreprise équivalente sur le continent est en moyenne 10 fois plus grande). L'obtention du dispositif RGE et son maintien par renouvellement annuel, génère des coûts importants que la taille du marché insulaire ne peut amortir. De plus, le contrôle exercé par l'organisme officiel provoque des coûts supplémentaires car leur déplacement et leur intervention sont bien plus coûteux que n'importe où ailleurs sur le continent. Très nombreuses sont les entreprises corse qui ont fait l'effort d'une certification partielle ou globale, puis y ont renoncé. La norme RGE bloque tout le programme MDE, c'est pourquoi il est désormais nécessaire de proposer une alternative pour la Corse. Le dispositif RGE stérilise en Corse des enjeux financiers bien plus grand que le continent, le cadre territorial de compensation, négocié avec le CRE (Commission de régulation de l'énergie) pour consacrer d'importants moyens issus de la CSPE (Contribution au service public de l'électricité) pour la MDE permet d'appliquer un coefficient 3 aux aides qui ont cours sur le continent. C'est toute une économie prospère que cela peut générer, tout en apportant de fortes améliorations au bilan énergétique insulaire et en favorisant le pouvoir d'achat des ménages corse, particulièrement les plus modestes qui habitent les logements les moins bien isolés. Afin d'adapter une réglementation qui permette l'amélioration du bilan énergétique corse, il lui demande de bien vouloir considérer la particularité de l'île permettant à la Collectivité de Corse de développer le dispositif ORELI (Mis en place par la Collectivité de Corse depuis plusieurs années, qui mobilise une chaîne d'acteurs qui encadrent chaque investissement dit de « rénovation globale). Ce dispositif, négocié dans le cadre territorial de compensation accepté par la CRE (espace info-énergie, bureaux d'études mandatés par la CdC, services de l'AUE, EDF services) a en effet des résultats beaucoup plus fiables sur le territoire Corse que la certification RGE. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Molac](#)

**Circonscription :** Morbihan (4<sup>e</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32133

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Transition écologique](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 septembre 2020](#), page 6221

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)